

# UNION DES COMORES

*Unité – Solidarité – Développement*



Le Président

Moroni, le 19 DEC 2023

## DECRET N°23 - 136 / PR

Portant nomination du Délégué aux Droits de l'Homme.

### LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°01-076/CE du 19 juin 2001, portant création de la Délégation Générale des Droits de l'Homme ;
- VU le décret N°11-078/PR du 30 mai 2011, portant réorganisation générale et missions des services des Ministères de l'Union des Comores, modifié par les décrets N°11-139/PR du 12 juillet 2011 et N°16-102/PR du 14 Juin 2016 ;
- VU le décret N°22-038/PR du 09 mai 2022, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores, modifié par le décret N°23-078/PR du 11 août 2023.

### D E C R E T E :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Monsieur YOUSSEOUF ISMAEL MMADI, est nommé Délégué aux Droits de l'Homme, en remplacement de Monsieur MOUIGNI KASSIM.

**ARTICLE 2** : Le Ministre chargé de la Justice et des Droits de l'Homme et celui chargé des finances et du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

